

24 juillet 2009

Les ingénieurs de locomotive signifient un avis de grève de 72 heures à VIA Rail

Confrères, consœurs,

La Conférence ferroviaire des Teamsters Canada, qui représente les ingénieurs de locomotive de VIA Rail, vient de signifier à l'employeur que ses membres vont déclencher une grève légale à midi le vendredi 24 juillet 2009.

La CFTC a déclaré ce qui suit : « Nous demeurons optimistes de pouvoir conclure une convention collective acceptable et nous allons poursuivre le processus de médiation tant que nous n'obtiendrons pas une indication positive de progrès. »

Pour sa part, VIA Rail a déclaré ce qui suit : « Vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes en négociation avec la Conférence ferroviaire des Teamsters Canada. Si un conflit de travail survient, il n'est pas dans notre intention de faire fonctionner les trains. Nous prévoyons mettre en place le protocole suivant pour assurer l'interruption ordonnée des opérations tout en respectant autant que possible les modalités des conventions collectives 1, 2 et 3 compte tenu des circonstances.

- Convention 2 - les employés vont recevoir des avis de mise à pied avec effet immédiat à moins d'être requis d'assumer leurs fonctions pour une courte période.
- Convention 1 - les employés pourraient être requis d'assumer leurs fonctions pour une courte période, y compris l'entreposage et la sécurisation de l'équipement et des fournitures, l'aide aux passagers, le traitement des remboursements et des demandes.
- Les employés seront choisis par poste et lieu de travail en ordre d'ancienneté.
- Ceux qui ne sont pas requis recevront un avis de mise à pied.
- Les employés retenus pour la période d'interruption devront se rapporter au travail comme requis. Les quarts se feront principalement entre 0800 et 1800 et dans les principaux lieux de travail.
- Convention 3 - VIA a déclaré qu'advenant un conflit de travail le vendredi 24 juillet 2009, son intention est d'honorer les contrats tiers comme avec *West Coast Express*, *Amtrak* et *Capital Projects*.
- Convention 3 - les employés affectés à des contrats externes resteront à leur poste pour une période allant jusqu'à cinq (5) jours ouvrables pour permettre une transition harmonieuse.

- Les employés retenus pour réparation des trains (stérilisation, essai des freins pneumatiques, réparation de locomotive) seront identifiés par lieu de travail et classification en ordre d'ancienneté et selon les qualifications; ceux qui ne sont pas requis recevront un avis de mise à pied conformément aux règles applicables de la convention collective 3.
- Advenant qu'il y ait une modification quant au nombre d'employés affectés ou au champ de compétence du travail, la Société avisera le Syndicat en conséquence.

Nous sommes en train de finaliser le plan d'urgence. Une fois ce plan complété, nous vous fournirons d'autres détails et nous partagerons avec vous l'information reçue relativement au conflit de travail. »

Le syndicat des Travailleurs canadiens de l'automobile profite de l'occasion afin d'exprimer sa pleine solidarité avec la CFTC et ses membres dans leur combat pour obtenir une convention collective satisfaisante avec VIA Rail. Les membres des TCA qui ne seront pas mis à pied seront, bien entendu, requis de travailler comme d'habitude. Les TCA ont avisé VIA que nos membres n'allaient sous aucune considération effectuer du travail incombant normalement et traditionnellement aux membres de la CFTC. L'employeur est légalement tenu par le Code canadien du travail de respecter notre position.

En cas de problème ou de question relativement à ce qui précède, vous êtes priés de contacter immédiatement un représentant syndical à temps plein, votre représentant régional (Conseil 4000), votre vice-président régional (section locale 100) ou un représentant national des TCA.

Nous souhaitons à la CFTC et à ses membres tout le succès possible dans l'obtention de leurs demandes.

Solidairement,

John Burns
Président
Section locale 100 des TCA

Robert Chernecki
Adjoint du président
TCA-Canada

Robert Fitzgerald
Président
Conseil 4000 des TCA